MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	314
Moto-Club	SPORTS ELEC DAMPIERRE
N° d'affiliation	C2468
Date	17 05 2015
Lieu	DAMPIERRE EN BURLY
Organisateur technique	Moto Club Sport Elec Dampierre
Adresse	520 chemin des brosses 45570 Ouzouer/loire
E-mail	christian.bruere@free.fr
Téléphone	02.38.35.08.18 ou 06 13 22 20 08

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	THUAULT François et GINDRE Gérard	Licence : 129904 et 173392
Président du Jury ou Arbitre	LEPLAT Christian	Licence : 154053
Membre du Jury	BOUTROUX Alain	Licence : 4944
Membre du Jury	GAUTIER Claude	Licence : 36368
Commissaire technique responsable	JUBIN Marc	Licence : 13694
Responsable du chronométrage	LIEVREMONT-STEFKOVIC Mauricette	Licence : 1279

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
CF Espoir 85	11	15	de66 à 85cc	
National	13		de 125 a 650	
CL Open	13		de 125 a 650	

Engagement :

Site internet : motoclubdampierre.com
Contact : Moto Club Sport Elec Dampierr
Adresse : 520 chemin des brosses 45570 OUZOUER/Lo
Téléphone : 02.38.35.08.18 ou 06.13.22.20.08
E-mail : christian.bruere@free.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif : 10
Caution : 200

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Dr MHREZ Eiad**

Nombre de secouristes **16**

Hôpital le plus proche ..... **GIEN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **"Les Pics" Sport Elec Dampierre**

Adresse ..... **"Les Pics" (hameau des guerets)**
45570 Dampierre en burly

GPS – Latitude (Nord) ..... **47°43'44"**

GPS – Longitude (Est)..... **2°31'18"**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1615**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille..... **42**

Longueur de la ligne droite de départ..... **90**

Nombre de OCP* **22**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais :
En manche :

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : le 02/03/2015	Date : 10 MAR. 2015	Date :
Moto Club - Sport Elec Dampierre 520, chemin des brosses 45570 OUZOUER / LOIRE	LIGUE MOTOCYCLISTE CENTRE VAL DE LOIRE Secrétaire	Numéro :